

Formation autorisation de conduite pour les chariots automoteurs de manutention à conducteur porté sur la recommandation CACES® R489

Réf : AC 489

Code :

Objectifs de la formation :

Connaître la réglementation en vigueur

Être capable de conduire et d'utiliser en sécurité le chariot

Examiner l'engin et ses équipements et mettre en pratique la maintenance de premier niveau

Public cible :

Tous les travailleurs utilisant ou souhaitant utiliser un chariot automoteur de manutention à conducteur porté

La situation d'handicap devra être précisée en amont afin de définir la faisabilité du projet et de trouver la solution adaptée.

Pré requis :

Maîtrise orale, écrite et lecture de la langue française

Être majeur

Être muni des Équipements de Protection Individuelle (EPI) : tenue de travail, gants, casque, chaussures de sécurité, ...

Programme de la formation :

Module théorique :

Réglementation et textes de la sécurité sociale • Typologie des chariots automoteurs à conducteur porté • Règles de sécurité • Lecture d'abaque de charge • EPI (Équipements de Protection Individuelle) • Lecture de pictogrammes des produits dangereux

Module pratique :

Adéquation du chariot à la nature du travail • Opérations et vérifications à la prise et en fin de poste • Conduite et manoeuvres • Opérations d'entretien de premier niveau • Mise en palletier et gerbage de charges

Durée minimum : 0,5 J / 3,5 H

La durée peut être modifiée en fonction des risques/demandes spécifiques de l'entreprise ou de la profession

Moyens pédagogiques :

Présentiel

Alternance d'exposés, questions/réponses et partage d'expériences

Mise en situation réelle sur des cas concrets

Exercices pratiques sur aire d'évolution

Moyens techniques :

Salle de formation équipée d'outils multimédias

Les épreuves pratiques se déroulent sur le plateau technique avec un chariot automoteur à conducteur porté

Documents divers (VGP, certificat CE, manuel d'utilisation, ...)

Dispositif de suivi et d'évaluation de la formation :

L'apprenant apposera sa signature par demi-journée

Questionnaire d'évaluation de satisfaction des stagiaires à la fin de la formation

Attestation de formation

Validation de la formation :

Évaluation théorique par un QCM

Évaluation pratique sur grille d'évaluation

Dispensateur de la formation : Formateur reconnu compétent - ayant suivi une formation